

Livret d'accueil 2019 - 2020



Voile à Séné



Natation à Surzur



Séjour à la neige



Sorties pédagogiques

L'école Sainte Thérèse est un établissement sous contrat d'association avec l'Etat qui accueille les élèves de la TPS (à partir de 2 ans) au CM2.

Actuellement, 192 élèves y sont inscrits et répartis au sein des 7 classes.

Une école privée, c'est quoi ?

Un triptyque composé d'un Chef d'établissement, d'une association OGEC et d'une association APEL.

Le Chef d'établissement

Plusieurs missions lui sont confiées :

- ✓ l'organisation et le fonctionnement de l'école
- ✓ la responsabilité pastorale et éducative
- ✓ la responsabilité pédagogique
- ✓ la responsabilité civile et pénale
- ✓ la responsabilité administrative

Sous sa responsabilité, l'équipe enseignante organise, entre autres, les apprentissages en accord avec les programmes définis par le Ministère de l'Education Nationale.

Elle définit le projet d'école et les activités qui en découlent. Elle travaille en collaboration avec les parents et les partenaires extérieurs (les écoles et le collège du réseau d'Elven, l'association Scol'AIR qui organise des activités conjointes aux 3 écoles de la commune, la paroisse, l'Inspecteur de l'Education Nationale, le corps médical, ...) pour permettre de suivre chaque enfant au mieux. Elle met en place le règlement de l'école et est responsable de la répartition pédagogique des classes.

L'OGEC

Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques

Il est composé de membres bénévoles. Son rôle s'exerce dans trois domaines principaux :

- ✓ la gestion économique et financière : l'OGEC assure la vie matérielle et financière de l'établissement
- ✓ la gestion sociale : l'OGEC est l'employeur du personnel ASEM et du Chef d'établissement
- ✓ la gestion immobilière : l'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, voire de leur construction si nécessaire.

L'APEL

Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre

Elle est composée de parents d'élèves bénévoles. Son rôle est divers :

- ✓ représenter les parents au sein de la communauté éducative
- ✓ animer la vie de la communauté éducative
- ✓ soutenir les projets pédagogiques initiés par l'équipe enseignante
- ✓ informer les familles sur la vie de l'établissement

Notre école

L'école Sainte Thérèse est :

- ✓ une école qui souhaite valoriser la personne : accompagner chaque enfant pour un plein épanouissement
- ✓ une école qui accueille et accompagne : faire grandir, valoriser, aider à se construire
- ✓ une école catholique qui vit et annonce la Bonne Nouvelle
- ✓ une école qui facilite la vie en communauté éducative : mettre au avant la notion de respect, prendre le temps de l'écoute, instaurer un climat de confiance
- ✓ une école qui s'ouvre aux autres : au sein de l'école, avec d'autres établissements scolaires, avec d'autres partenaires

L'équipe éducative :

TPS / PS : Françoise LE METAYER accompagnée de Béatrice CROCHET (ASEM)

MS : Florence LE METAYER accompagnée de Sophie STEVANT (ASEM)

GS : Isabelle SALMON accompagnée de Marie-Pierre VERCOUTTER (ASEM)

CP : Françoise LE LAIS

CE1 : Ghislaine LE DROGUENE

CE2 / CM1 : Marie-Françoise PENAGUIN

CM1 / CM2 : Jean-Jacques TUAL & Matthieu BERNARD

Poste d'adaptation : Cécile SCHILLE-RONDOUIN

La direction est assurée par Jean-Jacques TUAL (décharge de direction le vendredi).

Le fonctionnement

✓ Les horaires

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h45 / 12h & 13h30 / 16h30

. Le matin, accueil dans les classes à partir de 8h35 et dans le hall du bâtiment (TPS/PS/MS) ou sur la cour (GS → CM2) à partir de 13h20.

✓ L'accueil des maternelles

Les enfants sont accueillis à l'école à partir de 2 ans révolus et lorsqu'ils sont propres. La rentrée peut se faire à 3 moments : le jour de la rentrée en septembre, au retour des vacances de Noël ou de Pâques.

Dans la mesure du possible, les enfants sont accueillis progressivement : 2 matinées, toutes les matinées, des journées complètes. Le choix du rythme est propre à chaque enfant et se fait en concertation avec l'enseignante. Il est essentiel que le rythme de scolarisation soit régulier pour que l'enfant se repère dans le temps.

Les enfants de TPS / PS sont accueillis dans des classes adaptées qui leur permettent de se déplacer et d'évoluer à leur rythme. Une salle de motricité et de sieste leur sont dédiées. Deux adultes sont présents dans cette classe : l'enseignante et l'aide maternelle.

✓ Les projets

De nombreux projets sont menés tout au long de l'année dans l'école. En voici quelques exemples :

. Enseignement de l'anglais qui commence en CP et qui suit la sensibilisation de l'oreille qui est faite en maternelle,

. Découverte de l'allemand pour les CM,

. Sorties pédagogiques en lien avec le thème d'année,

. Classe de neige pour les CM (tous les 2 ans),

. Natation pour les élèves de CP, CE1 et CE2 puis voile pour les élèves de CM1 et CM2,

. Spectacles culturels, dispositif « Ecole & Cinéma »,

. Partenariat avec la médiathèque et participation au Prix des Incorruptibles,

. Journée sportive, intervention d'animateurs sportifs en EPS (classes élémentaires) et en motricité (classes maternelles),

. Action caritative : Fête du Partage ou Marche de solidarité,

. Conseil Communal des Enfants (CCE),

. Dispositif « Apprendre à Porter Secours »

✓ La pastorale

En maternelle et en CP, il s'agit d'un éveil à la foi qui s'exprime au travers d'échanges.

Du CE1 au CM2, un temps de catéchèse ou de culture chrétienne est proposé à raison d'une heure par semaine aux enfants en fonction du choix des familles.

✓ Les frais de scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend la contribution familiale appelée "rétribution" et l'assurance scolaire obligatoire.

Depuis plusieurs années déjà, l'OGEC s'efforce d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des enfants grâce à ces rétributions (extension du bâtiment maternel, plantations, équipement numérique dans chaque classe, ...). Cette année encore, l'OGEC prévoit de poursuivre la rénovation des classes et l'embellissement de l'école et propose ainsi aux familles de choisir entre 2 tarifs : le tarif de base ou le tarif de soutien.

Cette année, le montant de la scolarisation s'élève à :

. 25 € / mois pour un élève scolarisé de la PS au CM2 (ou 27 € / mois si le tarif de soutien est retenu),

. 21 € / mois (ou 23 € / mois si le tarif de soutien est retenu) pour un élève scolarisé dès septembre dans la classe de TPS.

Le règlement s'effectue par prélèvement en une ou huit fois (d'octobre à mai).

Les sorties scolaires, incluant les subventions de l'APEL, sont facturées ultérieurement dans l'année.

✓ Blog de l'école

Vous retrouverez toutes ces informations ainsi que bien d'autres sur le blog de l'école dont l'adresse est : www.ecolesainttheresesulniac.fr

Les services municipaux

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire sont gérés par la Mairie de Sulniac. Pour s'y inscrire, vous pouvez contacter Hélène NEDELLEC, la coordinatrice du Service Enfance-Jeunesse, au 07.77.26.62.51

. Horaires de l'accueil périscolaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7 h 15 à 8 h 45 le matin et de 16 h 30 à 19 h 00 le soir.